

Objet : La plume légère de Patrick Lagacé

À la rédaction de La Presse / M. Patrick Lagacé

En tant qu'organisation de défense des droits des personnes handicapées reconnue au Québec, au Canada et à l'international, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) exprime sa vive préoccupation concernant la chronique publiée dans La Presse le 7 septembre 2025, intitulée « *Avez-vous pensé à votre charge odorante aujourd'hui ?* ».

Cet article n'est pas simplement mal informé — il est mal avisé.

Dans son article, M. Lagacé se moque d'une mesure prise par le Bureau régional des passeports de St-Hyacinthe, parce qu'il applique une politique visant à protéger la santé de plus de 1 million de canadiens qui sont affectés par l'hypersensibilité environnementale/sensibilité chimique multiple (SCM). Or, comme il le dit lui-même, la SCM est une déficience reconnue, tant par le collège médical que le droit en vigueur au Canada.

En tournant en dérision la politique sans parfum et en ne présentant qu'un point de vue stigmatisant et erroné, cet article, au goût plus que douteux, contribue à l'exclusion sociale des personnes atteintes de SCM, lesquelles vivent une situation qui méritent respect, compréhension et empathie.

Lorsqu'une personne comme M. Lagacé s'exprime avec autant de légèreté sur un sujet aussi sensible, sans connaître les conséquences de ce qu'il écrit, cela a pour effet de jeter encore un peu plus de discrédit, tant sur les personnes atteintes, que sur les organismes qui les représentent ou les gouvernements et Cour de justice qui désirent protéger leurs droits.

Nous comprenons que M. Lagacé a voulu faire rire avec son texte mais les personnes atteintes de SCM, elles, vivent une situation quotidienne qui n'a rien de drôle.

Oui, la liberté de la presse est fondamentale — et nous la soutenons. Mais elle s'accompagne aussi d'une responsabilité : celle d'informer avec rigueur et équité, surtout lorsqu'il s'agit d'une population marginalisée bénéficiant de protections juridiques reconnues.

De tels articles renforcent les préjugés, encouragent la moquerie et sapent des décennies d'efforts pour la reconnaissance des droits.

La COPHAN demande à M. Lagacé de rectifier le tir et l'invite à écrire un texte journalistique bien informé pour traiter de cette question. Nous offrons même de l'accompagner dans sa recherche si besoin est.

Veillez recevoir nos salutations respectueuses,

Paul-Claude Bérubé

Directeur général, COPHAN

(Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec)